

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept et le vingt-cinq septembre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, Parking du Jardin des Artichauts, sous la présidence, de M. Jean-Paul OLLIVIER, Maire.

PRESENTS

Nicole LOTITO, Jean Christophe MILLIOT, Annie CABASSE-LAROCHE, André COURTIL, Thierry CALVET, Joëlle NEVEUX, Florent VILLANOVA, Paul HEIM, Valérie MICHAU, Sébastien PERRIN, Michèle LETOT, Claude ICHARD, Colette ANGLADE, René CORGNOLO, Sylvie SERGE CABITEN, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI, Joël PASQUETTE, Francesco LIO, Jacky GROS, Martine VIEU DE GIRARD, Mickaël PALHIER, Raymonde DUMOND

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Philippe LEFEVRE	a donné pouvoir à	Jean Christophe MILLIOT
Jean Pierre LECHENE	a donné pouvoir à	Sébastien PERRIN
Michel TING	a donné pouvoir à	Colette ANGLADE
Stéphanie SEMSIOGLU	a donné pouvoir à	M. le Maire
Arnaud PLASSE	a donné pouvoir à	Jean CAYRON
Gilbert BRANCHET	a donné pouvoir à	Josette MIMOUNI

ABSENTS

La séance est ouverte à 9 heures 30 par M. Jean Paul OLLIVIER, Maire.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Mickaël PALHIER, plus jeune Conseiller Municipal, est élu secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

II - ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JUIN 2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 juin 2017 est adopté.

VOTE : 27 voix POUR

1 voix CONTRE (V. MICHAU)

5 ABSTENTIONS (S. PERRIN (pouvoir de J. P. LECHENE), C. ANGLADE (pouvoir de M. TING), J. PASQUETTE)

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR « MODIFIE »

L'ordre du jour « modifié » est adopté.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

1 AFFECTATION DU PERSONNEL SUR LE BUDGET ANNEXE DES CIMETIERES

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le présent rapport sur l'affectation et la rémunération d'un Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps plein sur le Budget Annexe des Cimetières, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2017,

DECIDE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe des Cimetières 2017 – chapitre 012 "rémunération du personnel".

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

2 REAFFECTATION D'UN AGENT DU BUDGET ANNEXE DE L'AZUR BIKE PARK SUR LE BUDGET PRINCIPAL VILLE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la réaffectation d'un Adjoint Administratif à temps plein sur le budget principal de la Ville, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2017,

DECIDE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Ville 2017 – chapitre 012 "rémunération du personnel".

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

3 **FIN DE MISE A DISPOSITION DE DEUX AGENTS A TEMPS PARTIEL DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE**

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE la fin de la mise à disposition de Mme PEREIRA et de M. THIEBAUT, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2017.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

4 **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL**

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la Collectivité,

CREE l'emploi suivant :

FILIERE – EMPLOI	CREATIONS
<u>Filière Administrative :</u> - Attaché Territorial	1

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

5 **VERSEMENT DE L'AIDE FIPHFP A UN AGENT**

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le reversement d'un montant maximum de 1600,58 € en fonction de ce qui sera retenu par le FIPHFP, (Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique),

PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Budget Supplémentaire de la Ville.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

6 **INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES**

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE l'attribution d'une indemnité annuelle de gardiennage des églises à M. l'Abbé Fernand LOPEZ, pour un montant de 479,86 €,

AUTORISE M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

PRECISE que les crédits correspondants sont ouverts au Budget Ville 2017.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

7 **NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR ADJOINT A L'EPA DE L'ECOLE MUNICIPALE DES ARTS**

Après débat, le Conseil Municipal :

DESIGNE Mme Sandrine LEVAN comme Directeur Adjoint de l'Etablissement Public Administratif de l'Ecole Municipale des Arts, et ce, à compter du 1^{er} novembre 2017.

VOTE : 20 voix POUR

11 voix CONTRE (S. PERRIN (pouvoir de J.P. LECHENE), C. ANGLADE (pouvoir de M. TING), J. MIMOUNI (pouvoir de G. BRANCHET), P. TESSONNEAU, J. CAYRON (pouvoir d'A. PLASSE), A. NAAMANE, Y. GNERUCCI)

2 ABSTENTIONS (V. MICHAU, J. PASQUETTE)

8 **DENOMINATION DU PASSAGE « LOUIS ET ALFRED JAUME »**

Après débat, le Conseil Municipal :

DENOMME le passage situé sous le clocher entre le boulevard de la Liberté et la rue Saint-Michel, entre les parcelles cadastrées BD n° 407 et 477, « **Passage Louis et Alfred JAUME** ».

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

9 **DENOMINATION DU PARKING DES PRES CHEVAUX**

Après débat, le Conseil Municipal :

DENOMME le parking, situé sur une partie de la parcelle BE 638, « **PARKING DES PRES CHEVAUX** ».

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

10 **RECENSEMENT DE LA POPULATION – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS CHARGES DU RECENSEMENT 2018**

Après débat, le Conseil Municipal :

DESIGNE par voie interne un coordonnateur chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, ainsi que du correspondant R.I.L en charge de la mise à jour et de l'expertise du répertoire d'immeubles localisés,

RECRUTE par voie interne jusqu'à six agents recenseurs nécessaires à l'accomplissement du recensement pour la période du 18 janvier au 24 février 2018,

FIXE une rémunération forfaitaire nette de 1 000 euros pour le coordonnateur, 300 euros pour les agents recenseurs (pour une quantité de logements recensés compris entre 50 et 150) et 700 euros pour les agents recenseurs (pour une quantité de logements recensés compris entre 151 et 250),

ATTRIBUE une indemnité forfaitaire complémentaire à chaque agent recenseur allant de 100 euros à 300 euros en fonction de la régularité de l'agent sur le terrain pendant les 5 semaines de collecte, de la difficulté de la mission et de la qualité du travail rendu au coordonnateur,

PRECISE que, pour percevoir la totalité du forfait, l'agent recenseur devra chaque semaine déposer un certain nombre de feuilles de logement au coordonnateur selon le règlement de l'INSEE,

INCLUT dans ce forfait pour les agents recenseurs : les demi-journées de formation, la tournée de reconnaissance, les 5 semaines de collecte, et les frais de déplacement,

DIT que la dépense est inscrite au Budget.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

11 LOTISSEMENT LE CANTADOU – REPRISE ET INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE L'AVENUE DES EUCALYPTUS

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la cession à l'euro symbolique non recouvrable, d'accord entre les parties, par la copropriété « Le Cantadou » au profit de la Commune, de la parcelle cadastrée section CL n° 4, d'une contenance de 1 900 m², constituant l'assiette de l'avenue des Eucalyptus, ainsi qu'une portion de la parcelle cadastrée section CL n° 5, d'une contenance totale de 10 750 m², à identifier par document d'arpentage à intervenir,

PRECISE que les frais de géomètre seront à la charge exclusive de la Commune,

AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte de cession au profit de la Commune, qui sera passé en la forme administrative, et à signer toutes pièces nécessaires concernant cette affaire,

AUTORISE le Premier Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification, ainsi que tout document relatif à ce dossier,

DECIDE du classement dans le domaine public communal de cette voie dès lors que ces formalités auront été accomplies.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

12 REGULARISATION FONCIERE – RETROCESSION A L'EURO SYMBOLIQUE NON RECOUVRABLE DES PARCELLES CADASTREES SECTION CL N° 253 ET 258 AU PROFIT DE LA COPROPRIETE LE CANTADOU

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la rétrocession à l'euro symbolique non recouvrable au profit de la copropriété « Le Cantadou », des parcelles cadastrées section CL n° 253 d'une contenance de 767 m², et CL n° 258 d'une contenance de 91 m²,

AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte de cession au profit de la Commune, qui sera passé en la forme administrative, et à signer toutes pièces nécessaires concernant cette affaire,

AUTORISE le Premier Adjoint, à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

13 DEMANDE DE PROROGATION EXCEPTIONNELLE DE LA CONCESSION DE LA PLAGE ARTIFICIELLE DES ACTINIES

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à formuler la nouvelle demande de prorogation exceptionnelle d'un an auprès des services de l'Etat de la concession de plage artificielle des Actinies,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

14 DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN CENTRE DE LOISIRS POUR LES MATERNELLES AU CLCS JULIEN CAZELLES

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de réalisation d'un accueil collectif pour les moins de 6 ans au CLCS Julien Cazelles,

APPROUVE les demandes de subvention les plus élevées possibles pour les différents organismes pouvant être concernés notamment : la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Conseil Départemental au titre du Contrat de Territoire, et le Conseil Régional dans le cadre du Fond Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT),

PRECISE que les crédits de réalisation du centre de loisirs seront prévus sur les budgets 2017 et 2018.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

15 GRATIFICATION POUR UNE LYCEENNE ROQUEBRUNOISE LAUREATE DU CONCOURS NATIONAL DES METIERS DE L'EDUCATION NATIONALE – OPTION RESTAURATION

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE une gratification de 500 euros à Mme Clara JARDET, lycéenne Roquebrunoise lauréate du concours national des métiers de l'Education Nationale - option Restauration, édition 2017,

PRECISE que cette gratification sera versée sur justificatif du domicile et du diplôme.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

- 16 **CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN RESEAU TERRITORIAL DU SERVICE PUBLIC REGIONAL D'ORIENTATION ASSOCIANT UN PARTENARIAT D'ACTEURS ACCUEIL INFORMATION ORIENTATION (AIO) SUR LE TERRITOIRE D'EST VAR ET DU GOLFE DE SAINT TROPEZ**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE la convention de partenariat,
AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.
VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)
- 17 **AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE DEMANDER DES SUBVENTIONS POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS A LA PINEDE**
Après débat, le Conseil Municipal :
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès de tout organisme pour la réalisation d'un programme de logements sociaux, à la Pinède aux Issambres,
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ces procédures.
VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)
- 18 **CREATION D'UN REfectoire ET D'UNE CUISINE AU GROUPE SCOLAIRE DU VILLAGE**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE le projet de création d'un réfectoire et d'une cuisine au groupe scolaire du Village,
AUTORISE M. le Maire ou son adjoint à effectuer toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir les autorisations administratives requises, notamment en droit de l'Urbanisme,
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à solliciter les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental, Conseil Régional et de tout autre organisme pour la réalisation du projet.
VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)
- 19 **ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE TRESORERIE AU SPIC DE STATIONNEMENT**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE l'attribution d'une avance de trésorerie au SPIC de Stationnement pour un montant de 40 000 €, remboursable au plus tard au 30 septembre 2018,
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
VOTE : 22 voix POUR
11 voix CONTRE (S. PERRIN (pouvoir de J.P. LECHENE), C. ANGLADE (pouvoir de M. TING), J. MIMOUNI (pouvoir de G. BRANCHET), P. TESSONNEAU, J. CAYRON (pouvoir d'A. PLASSE), A. NAAMANE, Y. GNERUCCI)
- 20 **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2016 – BUDGET VILLE – DELIBERATION RECTIFICATIVE**
Après débat, le Conseil Municipal :
PRECISE que le résultat de clôture de la section de fonctionnement du budget de la Ville 2016 s'élève à 3 541 244,33 € (au lieu de 3 541 244,32 €),
STIPULE que le montant devant faire l'objet de l'affectation du résultat 2016 s'élève également à 3 541 244,33 € (au lieu de 3 541 244,32 €).
VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)
- 21 **ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPECIAL**
Après débat, le Conseil Municipal :
CONFERE le caractère de mandat spécial aux déplacements suivants :
Participation AU CONGRES DES MAIRES ET DES COLLECTIVITES qui aura lieu à PARIS du 21 AU 23 novembre 2017 pour : M. Jean-Paul OLLIVIER, Maire, Mme Nicole LOTITO, 1^{ère} Adjointe, MM. Jean-Christophe MILLIOT, Thierry CALVET et Florent VILLANOVA, Adjoints au Maire,
PREND EN CHARGE les frais de déplacement et d'hébergement,
PRECISE que les crédits ont été inscrits au chapitre 65 – article 6536 « frais de représentations du Maire » du budget primitif 2017.
VOTE : 26 voix POUR
7 voix CONTRE (J. MIMOUNI (pouvoir de G. BRANCHET), P. TESSONNEAU, J. CAYRON (pouvoir d'A. PLASSE), A. NAAMANE, Y. GNERUCCI)
- 22 **APPROBATION DU RAPPORT DE PRESENTATION DES CHARGES TRANSFEREES PAR LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE le rapport définitif examiné par la commission locale d'évaluation des charges transférées.
VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

- 23 **APPROBATION DU NOUVEAU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA CAVEM VERSE A LA VILLE**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE le montant de l'attribution de compensation à compter du 1er janvier 2018 s'établira à 1 757 078,24 € au profit de la Commune de Roquebrune-sur-Argens.
VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)
- 24 **APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE**
Après débat, le Conseil Municipal :
PREND ACTE de la présentation du rapport écrit concernant l'activité de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée en 2016.
- 25 **ROCHER DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS – PROCESSUS D'INSCRIPTION AU PATRIMOINE DE L'HUMANITE**
Après débat, le Conseil Municipal :
SE PRONONCE favorable sur le principe d'inscription du Rocher de Roquebrune-sur-Argens au Patrimoine de l'Humanité et **ADOpte** le lancement du processus ad hoc.
VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)
- 26 **INFORMATION – DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**
Après débat, le Conseil Municipal :
PREND ACTE des décisions municipales n° 2017/79 à n° 2017/151.

QUESTIONS ORALES.

*L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée,
la séance est levée à 11 heures 10.*

***AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES***

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 25 septembre 2017

Le Maire,
Jean Paul OLLIVIER